

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier Service des Commissions Tél: +352 466 966 314 / 347 Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Claude HOMEROWSKI

Luxembourg, le 2 octobre 2020

Objet : Votre demande de pétition publique 1681 – Demande d'une dérogation exceptionnelle pour l'obtention de l'Aide au réemploi systématique, même ci-celle ci à déjà était octroyée une première fois, pour les plus de 50/55 ans suite à la crise actuelle due au Covid-19

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 30 septembre 2020, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

En effet, le contenu de votre demande de pétition publique est similaire à celui de la pétition publique 1622 - Renforcement des mesures à l'aide à l'emploi dans le cadre de la crise sanitaire et économique, déposée le 10.06.2020. Partant, votre demande est irrecevable en raison de l'article 164, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés